



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21800001600434	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE MAIRIE D ABBEVILLE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LA BAIE DE SOMME

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ABBEVILLE - ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	28
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	29
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	32
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	33
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 424 239,58	1 149 610,51
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 274 629,07
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 424 239,58	1 424 239,58

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 141 911,04	3 580 018,68
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	188 476,06	490 209,30
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 739 840,88	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 070 227,98	4 070 227,98

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 494 467,56	5 494 467,56
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 864,66	0,00	94 211,46	94 211,46	94 211,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 700,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des dépenses de gestion des services		234 564,66	0,00	283 211,46	283 211,46	283 211,46
66	Charges financières	118 815,47	0,00	112 735,62	112 735,62	112 735,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		353 380,13	0,00	395 947,08	395 947,08	395 947,08
023	Virement à la section d'investissement (6)	628 400,00		210 992,50	210 992,50	210 992,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	799 300,00		817 300,00	817 300,00	817 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 427 700,00		1 028 292,50	1 028 292,50	1 028 292,50
TOTAL		1 781 080,13	0,00	1 424 239,58	1 424 239,58	1 424 239,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 424 239,58
---	--	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	461 327,83	0,00	549 210,51	549 210,51	549 210,51
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	75 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Total des recettes de gestion des services		536 327,83	0,00	617 210,51	617 210,51	617 210,51
76	Produits financiers	27 300,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		563 627,83	0,00	644 610,51	644 610,51	644 610,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	505 000,00		505 000,00	505 000,00	505 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		505 000,00		505 000,00	505 000,00	505 000,00
TOTAL		1 068 627,83	0,00	1 149 610,51	1 149 610,51	1 149 610,51

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		274 629,07
---	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 424 239,58
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	523 292,50
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 291 701,12	188 476,06	1 855 268,54	1 855 268,54	2 043 744,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	118 327,83	0,00	213 710,51	213 710,51	213 710,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 410 028,95	188 476,06	2 068 979,05	2 068 979,05	2 257 455,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	281 242,46	0,00	282 931,99	282 931,99	282 931,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	281 242,46	0,00	282 931,99	282 931,99	282 931,99
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 691 271,41	188 476,06	2 351 911,04	2 351 911,04	2 540 387,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	505 000,00		505 000,00	505 000,00	505 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	705 000,00		790 000,00	790 000,00	790 000,00
	TOTAL	2 396 271,41	188 476,06	3 141 911,04	3 141 911,04	3 330 387,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	739 840,88
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 070 227,98
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	211 138,00	222 877,80	305 000,00	305 000,00	527 877,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	386 230,00	267 331,50	644 390,00	644 390,00	911 721,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	75 231,46	0,00	594 228,54	594 228,54	594 228,54
	Total des recettes d'équipement	672 599,46	490 209,30	1 543 618,54	1 543 618,54	2 033 827,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	438 107,64	438 107,64	438 107,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
	Total des recettes financières	200 000,00	0,00	723 107,64	723 107,64	723 107,64
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	872 599,46	490 209,30	2 266 726,18	2 266 726,18	2 756 935,48
021	Virement de la section d'exploitation (4)	628 400,00		210 992,50	210 992,50	210 992,50

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le 03/04/2024
 ID : 080-218000016-20240327-DL2024_050-DE



040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	799 300,00		817 300,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		285 000,00	285 000,00	285 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 627 700,00		1 313 292,50	1 313 292,50	1 313 292,50
TOTAL		2 500 299,46	490 209,30	3 580 018,68	3 580 018,68	4 070 227,98

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 070 227,98
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	523 292,50
---	-------------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	94 211,46		94 211,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 000,00		180 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00		9 000,00
66	Charges financières	112 735,62	0,00	112 735,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	817 300,00	817 300,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		210 992,50	210 992,50
	Dépenses d'exploitation – Total	395 947,08	1 028 292,50	1 424 239,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 424 239,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	505 000,00	505 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	282 931,99	0,00	282 931,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 043 744,60	0,00	2 043 744,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	213 710,51	0,00	213 710,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	285 000,00	285 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 540 387,10	790 000,00	3 330 387,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	739 840,88
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 070 227,98
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	549 210,51		549 210,51
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00		50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00		18 000,00
76	Produits financiers	27 300,00	0,00	27 300,00
77	Produits exceptionnels	100,00	505 000,00	505 100,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		644 610,51	505 000,00	1 149 610,51

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	274 629,07
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 424 239,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	527 877,80	0,00	527 877,80
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	911 721,50	0,00	911 721,50
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	285 000,00	285 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	594 228,54	0,00	594 228,54
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	285 000,00	0,00	285 000,00
28	Amortissement des immobilisations		790 000,00	790 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		27 300,00	27 300,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		210 992,50	210 992,50
Recettes d'investissement – Total		2 318 827,84	1 313 292,50	3 632 120,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	438 107,64
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 070 227,98
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 864,66	94 211,46	94 211,46
6064	Fournitures administratives	564,66	261,46	261,46
6068	Autres matières et fournitures	370,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	43 000,00	72 400,00	72 400,00
6161	Multirisques	5 900,00	12 050,00	12 050,00
6168	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
618	Divers	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	1 000,00	500,00	500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	500,00	500,00
6228	Divers	1 000,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 530,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 000,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00	180 000,00	180 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	87 000,00	101 000,00	101 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6415	Supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 000,00	12 000,00	12 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	15 000,00	18 000,00	18 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 700,00	9 000,00	9 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 700,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		234 564,66	283 211,46	283 211,46
66	Charges financières (b) (8)	118 815,47	112 735,62	112 735,62
66111	Intérêts réglés à l'échéance	120 000,00	117 000,00	117 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 184,53	-4 264,38	-4 264,38
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		353 380,13	395 947,08	395 947,08
023	Virement à la section d'investissement	628 400,00	210 992,50	210 992,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	799 300,00	817 300,00	817 300,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	772 000,00	790 000,00	790 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	27 300,00	27 300,00	27 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 427 700,00	1 028 292,50	1 028 292,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 427 700,00	1 028 292,50	1 028 292,50
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 781 080,13	1 424 239,58	1 424 239,58

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 424 239,58
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	70 889,04
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	75 153,42
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 264,38



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	461 327,83	549 210,51	549 210,51
70128	Autres taxes et redevances	3 000,00	500,00	500,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	458 327,83	548 710,51	548 710,51
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	75 000,00	50 000,00	50 000,00
741	Primes d'épuration	75 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 000,00	18 000,00
7588	Autres	0,00	18 000,00	18 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		536 327,83	617 210,51	617 210,51
76	Produits financiers (b)	27 300,00	27 300,00	27 300,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	27 300,00	27 300,00	27 300,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	100,00	100,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		563 627,83	644 610,51	644 610,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	505 000,00	505 000,00	505 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	505 000,00	505 000,00	505 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		505 000,00	505 000,00	505 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 068 627,83	1 149 610,51	1 149 610,51

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	274 629,07
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 424 239,58
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 291 701,12	1 855 268,54	1 855 268,54
21532	Réseaux d'assainissement	1 291 701,12	1 855 268,54	1 855 268,54
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	118 327,83	213 710,51	213 710,51
238	Avances commandes immo. incorp.	118 327,83	213 710,51	213 710,51
Total des dépenses d'équipement		1 410 028,95	2 068 979,05	2 068 979,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	281 242,46	282 931,99	282 931,99
1641	Emprunts en euros	225 000,00	238 000,00	238 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	56 242,46	44 931,99	44 931,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		281 242,46	282 931,99	282 931,99
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 691 271,41	2 351 911,04	2 351 911,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	505 000,00	505 000,00	505 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	505 000,00	505 000,00	505 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	300 000,00	300 000,00	300 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	18 000,00	18 000,00	18 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	85 000,00	85 000,00	85 000,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	80 000,00	80 000,00	80 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	22 000,00	22 000,00	22 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	285 000,00	285 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	200 000,00	285 000,00	285 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		705 000,00	790 000,00	790 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 396 271,41	3 141 911,04	3 141 911,04

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	188 476,06
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	739 840,88
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 070 227,98
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	211 138,00	305 000,00	305 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	211 138,00	305 000,00	305 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	386 230,00	644 390,00	644 390,00
1641	Emprunts en euros	190 000,00	428 390,00	428 390,00
1678	Autres dettes condit° particulières	196 230,00	216 000,00	216 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	75 231,46	594 228,54	594 228,54
238	Avances commandes immo. incorp.	75 231,46	594 228,54	594 228,54
Total des recettes d'équipement		672 599,46	1 543 618,54	1 543 618,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	438 107,64	438 107,64
1068	Autres réserves	0,00	438 107,64	438 107,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	285 000,00	285 000,00
2762	Créances transfert droit deduct° TVA	200 000,00	285 000,00	285 000,00
Total des recettes financières		200 000,00	723 107,64	723 107,64
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		872 599,46	2 266 726,18	2 266 726,18
021	Virement de la section d'exploitation	628 400,00	210 992,50	210 992,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	799 300,00	817 300,00	817 300,00
28135	Installations générales, agencements, ..	409 000,00	410 000,00	410 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	361 500,00	379 000,00	379 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 300,00	700,00	700,00
28184	Mobilier	200,00	300,00	300,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	27 300,00	27 300,00	27 300,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 427 700,00	1 028 292,50	1 028 292,50
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	285 000,00	285 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	200 000,00	285 000,00	285 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 627 700,00	1 313 292,50	1 313 292,50
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 500 299,46	3 580 018,68	3 580 018,68

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	490 209,30
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 070 227,98
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN



Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 823 660,57									
1641 Emprunts en euros (total)					4 823 660,57									
164/7802947	CAISSE EPARGNE HDF	18/10/2010	15/02/2011	25/02/2012	300 000,00	F		3,510	3,510	EUR	A	P	N	A-1
179/17AL043	CAISSE EPARGNE HDF	01/08/2017	25/08/2017	25/08/2018	1 000 000,00	V	LIVRET A	0,900	1,130	EUR	A	P	N	A-1
180/MON507170EUR	CFFL	02/02/2016	15/02/2016	01/01/2018	1 399 542,28	F		3,240	2,992	EUR	A	X	N	A-1
181/MIS507169EUR	CFFL	02/02/2016	15/02/2016	01/04/2018	1 471 856,93	F		2,920	2,610	EUR	A	X	N	A-1
182/MPH274772EUR	CFFL	25/02/2011	01/04/2011	01/04/2018	208 927,36	F		4,100	2,593	EUR	A	P	N	A-1
226/668557E	CAISSE EPARGNE HDF	25/11/2022	25/11/2022	25/12/2023	285 000,00	F		2,780	0,000	EUR	A	P	N	A-1
232/153428	BANQUE DES TERRITOIRES	21/11/2023	28/11/2023	15/11/2024	158 334,00	V	LIVRET A	3,400	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					886 989,75									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					886 989,75									
196/81986	AGENCE DE L'EAU	21/07/2004	14/03/2013	22/02/2015	20 617,50	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
197/85701	AGENCE DE L'EAU	24/11/2011	11/10/2012	03/12/2017	36 814,99	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
198/18911	AGENCE DE L'EAU	28/10/2013	12/05/2014	03/04/2016	83 200,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
199/10103	AGENCE DE L'EAU	15/10/2014	11/07/2017	15/06/2019	70 039,97	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
200/98396	AGENCE DE L'EAU	18/10/2016	08/11/2017	23/10/2019	126 105,13	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le
 ID : 080-218000016-20240327-DL2024_050-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
201/53470	AGENCE DE L'EAU	02/11/2017	16/05/2018	18/04/2020	81 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
202/98378	AGENCE DE L'EAU	18/10/2016	08/08/2017	05/07/2019	54 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
203/54931	AGENCE DE L'EAU	06/12/2005	29/12/2006	01/12/2008	236 250,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
204/53469	AGENCE DE L'EAU	02/11/2017	18/07/2018	30/05/2020	33 750,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
206/57835	AGENCE DE L'EAU	04/12/2018	11/12/2019	28/11/2021	36 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
208/10309	AGENCE DE L'EAU	26/08/2014	13/05/2015	21/04/2017	18 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
209/19959	AGENCE DE L'EAU	13/06/2014	13/08/2015	26/05/2017	27 312,16	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
216/57834	AGENCE DE L'EAU	19/11/2018	27/11/2020	10/11/2022	32 400,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
217/57833	AGENCE DE L'EAU	21/01/2019	21/12/2020	02/12/2022	31 500,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 710 650,32									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 603 777,93					232 041,45	110 584,10	0,00	70 889,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 603 777,93					232 041,45	110 584,10	0,00	70 889,04
164/7802947	N	0,00	A-1	215 233,37	17,14	F		3,510	8 777,15	7 554,69	0,00	6 139,49
179/17AL043	N	0,00	A-1	719 761,19	13,64	V	LIVRET A	2,500	47 363,99	18 293,93	0,00	5 917,85
180/MON507170EUR	N	0,00	A-1	1 047 174,37	11,99	F		3,240	67 197,83	34 399,68	0,00	32 190,75
181/MIS507169EUR	N	0,00	A-1	1 025 383,84	11,24	F		2,920	80 858,95	30 440,24	0,00	20 894,71
182/MPH274772EUR	N	0,00	A-1	168 463,36	15,24	F		4,100	7 718,99	7 022,11	0,00	4 992,98
226/668557E	N	0,00	A-1	269 427,80	13,97	F		2,780	16 005,11	7 490,09	0,00	97,85
232/153428	N	0,00	A-1	158 334,00	24,85	V	LIVRET A	3,400	4 119,43	5 383,36	0,00	655,41
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		527 772,70					44 170,89	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		527 772,70					44 170,89	0,00	0,00	0,00
196/81986	N	0,00	A-1	11 339,67	10,14	F		0,000	1 030,87	0,00	0,00	0,00
197/85701	N	0,00	A-1	23 929,81	12,91	F		0,000	1 840,74	0,00	0,00	0,00
198/18911	N	0,00	A-1	48 533,36	11,24	F		0,000	4 044,44	0,00	0,00	0,00
199/10103	N	0,00	A-1	52 530,02	14,44	F		0,000	3 501,99	0,00	0,00	0,00
200/98396	N	0,00	A-1	94 578,88	14,80	F		0,000	6 305,25	0,00	0,00	0,00
201/53470	N	0,00	A-1	64 800,00	15,28	F		0,000	4 050,00	0,00	0,00	0,00
202/98378	N	0,00	A-1	40 500,00	14,50	F		0,000	2 700,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
203/54931	N	0,00	A-1	46 998,00	3,91	F		0,000	11 749,50	0,00	0,00	0,00
204/53469	N	0,00	A-1	27 000,00	15,40	F		0,000	1 687,50	0,00	0,00	0,00
206/57835	N	0,00	A-1	30 600,00	16,90	F		0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
208/10309	N	0,00	A-1	11 700,00	12,29	F		0,000	900,00	0,00	0,00	0,00
209/19959	N	0,00	A-1	17 752,96	12,39	F		0,000	1 365,60	0,00	0,00	0,00
216/57834	N	0,00	A-1	29 160,00	17,85	F		0,000	1 620,00	0,00	0,00	0,00
217/57833	N	0,00	A-1	28 350,00	17,91	F		0,000	1 575,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 131 550,63					276 212,34	110 584,10	0,00	70 889,04

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 131 550,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux d'assainissement	60	22/01/1993
L	Station d'épuration	30	22/01/1993
L	Station de relevage	70	22/01/1993

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-739 840,88	-739 840,88
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	301 733,24	301 733,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-438 107,64	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	438 107,64	438 107,64
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-438 107,64	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	438 107,64

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	787 931,99	787 931,99
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 313 292,50	1 313 292,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	525 360,51	963 468,15

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		787 931,99	I 787 931,99
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		282 931,99	282 931,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	238 000,00	238 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	44 931,99	44 931,99
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		505 000,00	505 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	505 000,00	505 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 313 292,50	III 1 313 292,50
Ressources propres externes de l'année (a)		285 000,00	285 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	285 000,00	285 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 028 292,50	1 028 292,50
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ...	410 000,00	410 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	379 000,00	379 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	700,00	700,00
28184	Mobilier	300,00	300,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	27 300,00	27 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	210 992,50	210 992,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				529 026,60	210 340,02	27 289,30	291 397,28
2016	Pénalités de renégociation de la dette	21	30/03/2016	529 026,60	210 340,02	27 289,30	291 397,28

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					529 026,60	334 121,82	27 843,54
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					529 026,60	334 121,82	27 843,54
2016	Indemnité de renégociation relative au refinancement du prêt MIS507169EUR à la date du 01/04/2016	Caisse Française de Financement Local	19	A	370 203,31	233 812,37	19 484,42
2016	Indemnité de renégociation relative au refinancement du prêt MON507170EUR à la date du 01/01/2017	Caisse Française de Financement Local	19	A	158 823,29	100 309,45	8 359,12
TOTAL					529 026,60	334 121,82	27 843,54

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> - AFFERMAGE	VEOLIA EAU	VEOLIA EAU	Société en commandite par actions	0,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 11/03/2024

Présenté par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,
A ABBEVILLE le 27/03/2024

(1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A ABBEVILLE, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARCIVAL Isabelle	
BALEDENT Eric	
BEAUGER Fabrice	
BEAURIN Françoise	
BLONDIN Michel	
BOSIO Sarah	
BOULART Monique	
BOURET Claude	
CHAGNON Patricia	
CHAPOTARD Sébastien	
CHEVALLIER Christine	
DAIRAINÉ Patrick	
DAUSSY Maryvonne	
DELAGE Michelle	
DEMARTHE Pascal	
DENIS Hervé	
DESSENNE Jean-Claude	
DOVERGNE Aurélien	
DUPUY Daniele	
GARET Frédéric	
HENIQUE Francis	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LEDET Patrick	
LEFEBVRE Patrice	
LEMARCHAND Pierre	
LEPAGE Michel	
MAGNIN Jacques	
MALLET Olivier	
MONFLIER Chantal	
NOEL Lydie	
PETIT Florence	
PHILIPPE Béatrice	
PRUVOT Laurent	
RHUIN Rose-Noelle	
TONOLLI Angélo	
VASSEUR Danielle	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal .
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française
Département de la Somme
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ABBEVILLE

Effectif légal du Conseil Municipal : 35	<u>2024.050</u>	<u>Conseil du 27/03/2024</u>
Nombre de Conseillers en exercice : 35	BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
Date de la convocation : 11/03/24		
Date de publication : 02/04/24		

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Pascal DEMARTHE, Maire, le 27 mars 2024 à 18 heures 00, Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAINÉ, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Claude BOURET, Patrick LEDET, Danièle DUPUY, Christine CHEVALLIER, Jacques MAGNIN, Olivier MALLET, Rose-Noëlle RHUIN, Michel LEPAGE, Jean-Claude DESSENNE, Frédéric GARET, Aurélien DOVERGNE, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Patrice LEFEBVRE, Francis HENIQUE, Angelo TONOLLI.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Chantal MONFLIER à Patrick DAIRAINÉ, Françoise BEAURIN à Michelle DELAGE, Laurent PRUVOT à Monique BOULART, Maryvonne DAUSSY à Claude BOURET, Pierre LEMARCHAND à Florence PETIT, Béatrice PHILIPPE à Danielle VASSEUR, Isabelle ARCIVAL à Angelo TONOLLI.

Etait absente : Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DAIRAINÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la Balance Générale du Budget Primitif du Service de l'Assainissement, pour l'exercice 2024, retracée dans le tableau ci-après :

BALANCE GENERALE BUDGET PRIMITIF 2024

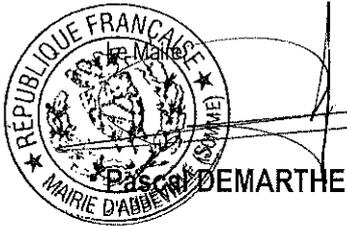
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 424 239,58	1 424 239,58	0,00
Mouvements réels	919 239,58	395 947,08	523 292,50
Mouvements d'ordre	505 000,00	1 028 292,50	-523 292,50
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 070 227,98	4 070 227,98	0,00
Mouvements réels	2 756 935,48	3 280 227,98	-523 292,50
Mouvements d'ordre	1 313 292,50	790 000,00	523 292,50
TOTAL GENERAL	5 494 467,56	5 494 467,56	0,00

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7.

7 abstention(s) : Frédéric GARET, Aurélien DOVERGNE, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Francis HENIQUE, Isabelle ARCIVAL, Angelo TONOLLI

Certifie le caractère exécutoire
de l'acte par sa transmission au
contrôle de légalité

- 3 AVR. 2024



Le Secrétaire,

Patrick DAIRAINÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification : soit par un recours gracieux devant l'autorité auteur de la décision (Conseil municipal), soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier. Le tribunal administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 0 **27**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **34**

VOTES :

Pour : 0 **27**
 Contre : 0 **7**
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2024

Présenté par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,
 A ABBEVILLE le 27/03/2024
 (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE ,

Le Maire,
 Pascal DEMARTHE

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A ABBEVILLE, le 27/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARCIVAL Isabelle	Procuration à Angelo TONOLLI
BALEDENT Eric	
BEAUGER Fabrice	
BEAURIN Françoise	Procuration à Michelle DELAGE
BLONDIN Michel	
BOSIO Sarah	
BOULART Monique	
BOURET Claude	
CHAGNON Patricia	Absente
CHAPOTARD Sébastien	
CHEVALLIER Christine	
DAIRAINÉ Patrick	
DAUSSY Maryvonne	Procuration à Claude BOURET
DELAGE Michelle	
DEMARTHE Pascal	
DENIS Hervé	
DESSENNE Jean-Claude	
DOVERGNE Aurélien	
DUPUY Daniele	
GARET Frédéric	
HENIQUE Francis	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LEDET Patrick	
LEFEBVRE Patrice	
LEMARCHAND Pierre	Procuration à Florence PETIT
LEPAGE Michel	
MAGNIN Jacques	
MALLET Olivier	
MONFLIER Chantal	Procuration à Patrick DAIRAINÉ
NOEL Lydie	
PETIT Florence	
PHILIPPE Béatrice	Procuration à Danielle VASSEUR
PRUVOT Laurent	Procuration àonique BOULART
RHUIN Rose-Noelle	
TONOLLI Angélo	
VASSEUR Danielle	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, Pascal DEMARTHE , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.